

MISSION OCM / ACP 2020
Contact : Christelle Lagarde

Le contexte de l'OCM en cours 2018-2020 :

Depuis 2018, le Territoire Sud Gironde anime une OCM, Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, des Commerces et des Services.

Le financement de l'opération est assuré par l'Etat (via le FISAC), la Région Nouvelle Aquitaine, les Communautés de Communes du Territoire et le Pôle Territorial Sud Gironde.

La mission OCM nécessite un 0.5 ETP.

L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce est structurée de la manière suivante :

-Animation globale confiée au Syndicat Mixte Sud Gironde

-Partenaires techniques et financiers :

DIRECCTE/FISAC ; Aides Directes/Communautés de Communes du Syndicat Mixte Sud Gironde ; Aides Directes/Région Nouvelle Aquitaine

-L'OCM est exécutoire grâce à 3 documents contractuels :

- >convention FISAC/Syndicat Mixte du Sud Gironde
- >contractualisation Région/Syndicat Mixte du Sud Gironde
- >convention économique Région/CDC du territoire Sud Gironde

Objectifs OCM

- Favoriser le maintien des commerces dans les centre-bourgs
- Conserver et transmettre le savoir-faire des entreprises artisanales
- Créer un réseau des associations des artisans et des commerçants du Sud Gironde
- Accompagner la modernisation des TPE
- Développer le potentiel d'emplois des TPE
- Aider sur une phase conseils puis sur une phase investissement

La mission :

Cette opération nécessite une animation permanente pour :

- communiquer sur le projet,
- renseigner et suivre les artisans et commerçants éligibles à l'OCM,
- conduire le marché public des bilan-conseils avec le prestataire (CMAI section 33 et CCI Bordeaux)
- gérer administrativement et budgétairement l'OCM
- animer les comités techniques et comités de pilotage avec l'ensemble des partenaires
- mettre en œuvre les actions collectives

Objectif principal de la mission :

- Parvenir à la consommation intégrale des enveloppes dédiées aux aides aux entreprises

Enjeux et objectifs de l'année 2020 :

- **OCM en cours**

Clôturer le dossier OCM auprès du FISAC et de la Région et demander le versement des soldes (investissement et fonctionnement)

- **ACP Action Collective de Proximité –Animation**

>Animer la nouvelle ACP (démarrage prévue en mars 2020)

-communiquer sur le projet,

-renseigner et suivre les artisans et commerçants éligibles à l'ACP,

-conduire le marché public des bilan-conseils

-gérer administrativement et budgétairement l'ACP

-animer les comités techniques et comités de pilotage avec l'ensemble des partenaires

>Co-animer avec la chargée de mission « emploi-formation » un comité technique Economie, réunissant les chargés de mission développement économique des 4 CDC.

-Transmettre les besoins en emploi et en formation des entreprises aidées dans le cadre de l'ACP à la chargée de mission emploi-formation

-Co-construire les actions collectives ACP

-Echanger sur les dossiers individuels ACP